APPEL À PROJETS UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY : FINANCER VOTRE PROJET DE RENTRÉE 2026-2027 !

Envie de dynamiser la rentrée 2026-2027 ? L'Université Paris-Saclay lance son appel à projets « À l'Asso de la rentrée 2026 ».

- Entre le 24 août et le 30 novembre 2026
- Deadline : **1er juin 2026**

Proposez un projet pour animer les campus, créer du lien entre étudiants et faire vivre l'esprit Paris-Saclay !
N'hésitez plus et candidatez à l'appel à projets « **A l'Asso de la Rentrée 2026** » !

Les associations lauréates pourront bénéficier :

- d'une aide financière **jusqu'à 3000 €**
- d'une distribution d'un **kit de communication**
- d'une **visibilité accrue** auprès de la communauté de l'Université Paris-Saclay

Objectifs

Les objectifs de l'appel à projets sont d'encourager, de soutenir et d'accompagner la création de tout projet contribuant à promouvoir la vie de campus, de favoriser l' intégration et l'interaction des étudiants des différents établissements de Paris-Saclay, ainsi que de renforcer l'identité et le sentiment d'appartenance à l'Université Paris-Saclay.

Peuvent candidater à l'appel à projets **toutes les associations étudiantes** de l' Université Paris-Saclay au périmètre large, grandes écoles et universités membres associées incluses.

Candidater

Si vous souhaitez proposer un projet de rentrée (associé ou non aux événements d' accueil déjà proposés par les établissements) se déroulant entre le **25 août et le 30 novembre 2025**, vous pouvez soumettre votre candidature jusqu'au **1er juin 2026** via le formulaire suivant :

Accès au formulaire

Chaque projet sera présenté par l'association porteuse devant la commission pendant 6 minutes maximum selon les modalités suivantes :

- 3 minutes maximum consacrées à la présentation du projet
- 3 minutes maximum dédiées aux questions de la commission

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible, un projet devra répondre aux critères et conditions suivantes :

Critères obligatoires

- Se dérouler sur l'un des campus de l'Université Paris-Saclay entre le 24 août et le 30 novembre 2026

» Favoriser l’intégration et l’interaction des étudiants des différents établissements de Paris-Saclay

Critères facultatifs

» Proposer une découverte des campus et des territoires de l’Université Paris-Saclay

» Être un projet inter-associatif

Conditions

La commission étudiera les dossiers déposés et portera une attention particulière aux critères suivants :

» Le public cible – ouvert à tous les étudiants de Paris-Saclay

» La qualité du projet – objectifs, actions envisagées, délais, mise en œuvre, sécurité et prévention des risques, nombre de participants et d’organisateurs

» La clarté et la complétude du dossier

» La présentation d'un budget équilibré et détaillé

» La visibilité de l’Université Paris-Saclay à travers le projet

» La dimension éco-responsable du projet

Les projets incluant plusieurs associations étudiantes ou plusieurs établissements seront favorisés.

Il est à noter que la commission ne pourra pas financer :

» Les projets des associations non référencées dans leur établissement (composante universitaire, ECO ou UMA)

» Les projets à caractère politique, syndical, religieux

» Les boissons alcoolisées, le tabac et substances illicites

» Les projets faisant partie d’un cursus de formation (projet tutoré) ou de filière

» Les frais de fonctionnement

» Les factures antérieures à la commission

Les demandes de textiles et de goodies seront évaluées en fonction des besoins, du nombre de participants, de la cohérence avec la proposition et des ressources disponibles.

Engagements

Les associations lauréates s'engagent à :

- » Signer une convention entre l'Université Paris-Saclay et l'un des établissements ou association bénéficiaires qui recevra la subvention
- » Mettre tous les fonds attribués à destination des étudiants de l'Université Paris-Saclay
- » Faire apparaître le nom et le logo de l'Université Paris-Saclay sur tous les supports de communication relatifs au projet
- » Proposer un texte descriptif de l'événement pour une publication dans la newsletter de rentrée de l'Université Paris-Saclay
- » Informer la DVEEC de toute modification du calendrier
- » Fournir des photos de l'action au plus tard un mois après l'événement, avec utilisation possible de ces photos par la DVEEC
- » Rendre compte de l'avancement du projet, et de l'utilisation des fonds via des factures
- » Transmettre les factures et fournir un bilan moral et financier au plus tard deux mois après la réalisation du projet

Le non-respect de ces engagements entraînera le remboursement de la subvention.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La Direction Vie Étudiante et Égalité des Chances (DVEEC) est disponible pour répondre à vos éventuelles questions et vous accompagner dans votre démarche de candidature.

Contact : associations.etudiantes@universite-paris-saclay.fr